



Grève interprofessionnelle 29 mars 2021

Lundi 29 mars 2021, les syndicats ACV et ABVV ont prévu une grève dans le cadre des négociations interprofessionnelles.

Dans cet article, vous pouvez lire quelles sont les conséquences pour vous en tant qu'employeur. Les salaires doivent-ils être versés aux employés ou non ? Vous trouverez ci-dessous un aperçu des différentes situations qui peuvent se produire pour les employés qui ne participent pas à la manifestation ou à la grève.

Grève dans l'entreprise

Si une grève éclate dans l'entreprise, l'employeur n'est pas obligé de payer les salaires aux employés qui travaillent. Si l'employeur peut lui confier d'autres tâches ou le faire travailler à un autre endroit, alors le salarié est employé et reçoit son salaire normal.

Si aucun autre emploi n'est possible, l'employé peut recevoir une compensation de la part du NEO si les conditions suivantes sont remplies :

- Aucun autre emploi n'est possible.
- L'employé est arrivé au travail.
- Le salarié ne bénéficie pas de l'issue de la grève.

Étant donné que la grève du 29 mars 2021 est d'intérêt public, les travailleurs salariés " bénéficient " également du résultat de la grève. Dans ce cas, il est possible que le NEO rejette un paiement compensatoire.

Grève à l'extérieur de l'entreprise

Si les employés ne peuvent pas commencer à travailler en raison d'une grève ou d'une action au sein d'une autre entreprise, l'employeur ne doit pas de salaire garanti. Ici aussi, l'employeur doit essayer de proposer un autre emploi.

Si cela n'est pas possible, l'employé peut recevoir une indemnisation de l'ONEM pour le chômage temporaire dû à la force majeure. Les mêmes conditions que ci-dessus doivent être remplies. Une indemnité sera souvent accordée dans ce cas. En général, un employé ne bénéficie pas d'une grève dans une autre entreprise et recevra donc une indemnité dans la plupart des cas.

Toutefois, dans le cadre de la grève du 29 mars 2021, par exemple, qui porte sur l'intérêt général, il sera difficile de soutenir que les salariés employés ne bénéficient pas de l'action et ne recevront donc très probablement aucune indemnité.

Qu'en est-il de la fermeture d'un site industriel ?

L'ONEM stipule que l'employé doit être arrivé au travail. La fermeture d'un site industriel signifie que les employés ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail. Le NEO peut alors déclarer que toutes les conditions ne sont pas remplies pour recevoir une rémunération à sa charge.

Le salarié devra prouver qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour se rendre au travail (autre entrée, etc.) afin d'avoir droit à une indemnité. L'ONEM examine la situation au cas par cas.

Grève des transports publics

Si un employé arrive en retard ou n'arrive pas du tout au travail en raison **d'une grève imprévisible** des transports publics, le salaire journalier garanti est en principe dû.

Toutefois, si la grève **est annoncée à l'avance**, ce qui est le cas avant le 29 mars 2021, le salarié doit prendre les mesures nécessaires pour se rendre au travail. S'il ne le fait pas, il ne pourra **pas prétendre** au salaire garanti. Cela doit être examiné au cas par cas.